Département des Alpes-Maritimes

M. Guy HERON
COMMISSAIRE ENQUETEUR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer Alpes-Maritimes

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DDTM 06

RÉVISION DU PPRI DE VALLAURIS

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION AVEC LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

12 MARS 2019 - MAIRIE DE VALLAURIS

DATE : 20/03/2019

Liste des présents :

Entités	*Nom*	*Prénom*	*E-mail*
DDTM / SDRS	MOLINIER	Fabrice	fabrice.molinier@alpes-maritimes.gouv.fr
DDTM / SDRS	LEFEBVRE	Léa	lea.lefebvre@alpes-maritimes.gouv.fr
Vallauris	DUJARDIN	Laurent	ldujardin@vallauris.fr
CASA / Études urbaines	ZOLLVER	Amélie	a.zollver@agglo-casa.fr
CCI	VIANNES	Quentin	quentin.viannes@cote-azur.cci.fr
SDIS	GIUGLARIS	Sandra	sandra.giuglaris@sdis06.fr
Vallauris / Services techniques	GIACOMA-ROSA	Pierre	pgiacoma@vallauris.fr
Vallauris / Directeur urbanisme	BARON	Jean-Blaise	jbbaron@vallauris.fr
CASA / GEMAPI	EMPHOUX	Valérie	v.emphoux@agglo-casa.fr
Vallauris / Maire	SALUCKI	Michelle	
Vallauris	DOMINICI	H.	hdominici@vallauris.fr

1. Modifications de la carte des aléas

- Il est mis en avant que le secteur commercial de Font de Cine (boulangerie, MDA...) a été fortement impacté par les inondations du 3 octobre 2015.

2. Carte des enjeux

- Conformément à la méthodologie employée sur les autres communes pour lesquelles une révision ou une élaboration de PPRI est en cours, les stades rentrent dans la catégorie des ZPPU afin de les préserver comme zones d'expansion de crue. Cette modification a été apportée par rapport à la carte présentée en novembre.

- La mairie de Vallauris souhaite que soient classées en centre urbain une partie du centre-ville de Vallauris (Les Hauts de Vallauris, l'hôtel de ville et l'espace loisir), ainsi qu'une partie du centre-ville de Golfe-Juan (secteur à l'Ouest de la gare SNCF).
  - Le secteur concerné du centre-ville de Vallauris n'étant pas en zone inondable, cela n'a pas d'incidence.
  - Concernant le secteur du centre-ville de Golfe-Juan, celui-ci ne répond pas aux critères du centre urbain, à savoir, densité existante forte, front bâti, mixité des usages et historicité.

3. Zonage réglementaire

- La mairie de Vallauris met en avant que la marge de recul inconstructible le long des vallons est pénalisante en centre urbain.
  La CASA informe que, dans la plupart des PLU, cette marge est de 10 mètres (8 dans le PPRI). L'importance de la préservation de ces axes d'écoulement est rappelée.

4. Modifications du règlement

- **B1** :
  La CASA souhaite que les pilotis soient mieux encadrés (embâcles, risque de fermeture).
  La DDTM a réfléchi à cette question mais il semble difficile d'instaurer une règle générale adaptée aux différentes situations (topographie des lieux...).

- **B2** :
  Les parkings souterrains en centre urbain sont autorisés sous réserve de prescriptions strictes, notamment de surélever les accès et émergences au minimum à la cote de référence +50cm.
  La mairie de Vallauris indique que, même en zone non inondable, il est nécessaire de surélever les émergences (problématique du ruissellement).

- **R0** :
  L'utilisation du terme "busage" ne semble pas adaptée pour la CASA et la mairie de Vallauris.
  Il est proposé d'enlever ce terme.

- **ESR** :
  Dans le règlement, il a été précisé qu'un ESR ne pouvait être délimité qu'en AZU. Les dispositions réglementaires relatives au centre urbain permettent déjà le renouvellement de celui-ci.
  La CASA propose qu'un ESR soit créé à proximité de la gare de Golfe-Juan. Ce secteur étant en zone bleue permettant sa constructibilité, ce dispositif n'est pas forcément adapté à la situation.

M. Guy HERON
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

- **Mesures sur les constructions existantes** :
  La CASA demande à ce qu'un diagnostic de vulnérabilité réalisé par un professionnel soit imposé aux copropriétés disposant d'un sous-sol. Cette proposition est retenue.

5. Prochaines étapes

- Le projet complet de PPR ne fait pas l'objet d'un porter-à-connaissance et d'une mise à disposition du public pour le moment. La DDTM souhaite d'abord l'expliquer à la population lors de la réunion publique.
- Selon la mairie de Vallauris, la salle réservée pour la réunion publique le 2 avril (salle Cinémonde) semble sous-dimensionnée. La salle Minotaure serait plus appropriée. Les disponibilités de cette salle sont donc à examiner.

Le Chef du service Déplacements
Risques Sécurité

Marc [illegible]